

## *Compte-rendu du Conseil Municipal* *Séance du Lundi 9 Janvier 2012 à 21 h*

**Présents :**

Mesdames GOUTTE, HERAUD.

Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILLAUD, GABORIT, MAREND, MICHEL, MIGLIORINI et RIVIERE.

**Absents excusés :**

Mesdemoiselles BODEI et BERNAUD,

Monsieur PONTACQ.

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOUSSARD.

Concernant le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 12 décembre 2011, Monsieur BERNARD précise que, concernant les différents tarifs, le conseil avait simplement adopté une position de principe sur le maintien général de ces derniers mais qu'il est nécessaire de délibérer de manière spécifique. Madame le Maire demande alors que cette question et celle du vote des subventions aux associations soient inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion. Le Conseil accepte, à l'unanimité.

Sous cette réserve, le compte rendu de la réunion du conseil du lundi 12 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

### **1) Plan de Formation Mutualisé**

Madame le Maire rappelle au Conseil que le personnel communal est amené à suivre diverses formations dans des domaines très variés, tels que l'habilitation électrique, la sécurité, l'hygiène, la restauration, la gestion du personnel, etc.

Elle donne lecture au Conseil du plan de formation établi avec le détail de ces formations jusqu'en 2013 et la précision des employés communaux concernés par ces formations. Certaines ont déjà été suivies, d'autres le seront prochainement, d'autant plus que les employés communaux se montrent très demandeurs de ces formations.

Le Conseil prend acte de ce plan de formation mutualisé et le valide à l'unanimité.

### **2) C.C.B. : rapport d'activités 2010**

La question est présentée par Monsieur MICHEL. Ce dernier rappelle que l'année 2010 a été une année très importante avec la fusion C.C.B. et S.I.V.O.M. du Pays Blayais au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2010. La nouvelle C.C.B. regroupe désormais 13 communes pour environ 15.000 habitants. Le Conseil Communautaire compte maintenant 48 conseillers titulaires et 26 conseillers suppléants. Dans le cadre de cette fusion, les compétences de la C.C.B. n'ont pas été modifiées. 2 priorités ont été définies en 2010 : le tourisme et le pôle-santé. Monsieur MICHEL fournit au Conseil toutes les informations utiles sur le fonctionnement des divers services d'aides à la personne: crèches, R.A.M., P.R.I.J., Accueil-Loisirs Sans Hébergement, C.I.A.S., Service d'Aides à Domicile, etc. Il explique également l'organisation interne de la C.C.B. qui emploie désormais 104 agents.

Concernant le budget 2010, il s'établit comme suit: les recettes s'élèvent à 6.340.747,78 € en fonctionnement et à 335.051,52 € en investissement et les dépenses ont été arrêtées à 5.944.762,18 € en fonctionnement et à 423.504,86 € en investissement.

Un report excédentaire de 1.067.022,45 € (pour un report déficitaire de 190.188,13 € en investissement) suite à l'exercice 2009 était, en outre, à prendre en compte en fonctionnement. Le compte administratif 2010 fait apparaître un total cumulé est de 7.933.345,75 € en recettes et de 7.084.931,93 € en dépenses. La situation financière est donc parfaitement saine à l'issue de cet exercice 2010. Les charges de personnel sont d'environ 1.726.000,00 € et environ 456.000 € de subventions diverses ont été allouées au cours de cette année. La C.C.B. a édité une brochure détaillée qui peut être consultée par tous les élus.

Le Conseil prend acte de ce rapport 2010 et l'approuve à l'unanimité.

Monsieur MICHEL en profite pour aborder la situation de la crèche « les Petits Filous » dont l'avenir est très incertain.

### **3) Acceptation de chèques**

Après explications fournies par Monsieur BERNARD, le Conseil accepte, à l'unanimité, l'encaissement de 2 chèques d'un montant de 7.267,23 € et de 1.549,21 € émis par la compagnie d'assurances SMACL et correspondant aux indemnités dues dans le cadre d'un arrêt maladie de longue durée d'un agent communal. Ce dernier chèque solde l'année 2011 puisque cet agent est désormais à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **4) Amortissement des études si non suivies de travaux**

Monsieur BERNARD informe le Conseil que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées à 10 ans pour les frais d'études, tel que pour le P.L.U., mais à 5 ans pour les frais d'études non suivies de réalisations. Cela concerne l'étude de faisabilité réalisée en 2002 sur l'utilisation de la passerelle de Blaye après la tempête de 1999 pour un montant de 454,48 € et l'étude de diagnostic du Château d'Eau réalisée en 2009 pour un montant de 2.296,32 €. Ces 2 études n'ont pas été suivies de réalisations effectives et auraient donc dû être amorties sur une durée de 5 ans. Cela n'ayant pas été le cas et compte tenu de leur faible coût, Monsieur BERNARD propose de décider de leur amortissement sur la seule année 2012.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, un amortissement sur la seule année 2012 pour ces études. Il s'agit, en réalité, d'opérations purement comptables n'ayant aucune incidence effective.

### **5) Etude du Port**

Monsieur BERNARD procède à un rapide résumé de la réunion de la commission « Port » qui s'est tenue en date du 19 décembre 2011. Celle-ci avait, entre autres, pour objet l'étude sur l'aménagement de la place du Port. Il rappelle que la commission s'était rapprochée du cabinet d'architectes AUDOIN/LEFEUVRE mais que le montant du devis proposé (11.100 € H.T.) avait été jugé trop élevé pour y donner une suite favorable.

Le Cabinet ECTAUR de Blaye a fait parvenir un devis s'élevant à la somme de 2.550 € H.T. pour effectuer un relevé topographique, 2 ou 3 esquisses, un plan d'avant projet et un chiffrage estimatif de l'opération. La Commission s'est montrée très favorable à cette offre et a même commencé à recenser les différents points qui permettront d'orienter cette étude. Monsieur BERNARD propose au Conseil de retenir l'offre du cabinet ECTAUR pour la réalisation de cette étude.

Il demande également au Conseil de valider le remplacement de Monsieur François BERNARD par Monsieur Jean-Marie SAINT-ANTONIN comme membre de la commission « Port ». Enfin, il rappelle que la commission s'est prononcée en faveur d'un maintien des différents tarifs pour cette année 2012.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de confier au Cabinet ECTAUR la réalisation d'une étude sur l'aménagement du Port tel que défini ci-dessus pour un montant de 2.550 € H.T. et valide, à l'unanimité, le remplacement de Monsieur BERNARD par Monsieur SAINT-ANTONIN en qualité de membre de la commission « Port ».

## 6) subventions aux associations et tarifs 2012

Cette question a été ajoutée à l'ordre du jour mais avait fait l'objet d'une position de principe adoptée lors de la précédente réunion du Conseil.

Concernant les tarifs, la commission « Finances » avait préconisé un maintien des divers tarifs pour l'année 2012 à savoir :

- maintien des tarifs portuaires (de 157 € à 380 € pour un Plassacais et de 187 € à 487 € pour un « non-plassacais »).
- maintien du tarif de l'assainissement (15 € H.T. au titre de la part forfaitaire minimum et 1 € H.T. le m<sup>3</sup> d'eau assainie).
- maintien des tarifs scolaires (2,10 € le repas à la cantine scolaire et 0,55 € par heure pour la garderie).
- maintien des tarifs au cimetière (400 € pour un emplacement au columbarium pour une durée de 30 ans, 30 € le m<sup>2</sup> pour une concession simple de 2,50 m<sup>2</sup> ou une concession double de 5 m<sup>2</sup>, 2.000 € pour un caveau et 3.000 € pour une chapelle).

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le maintien de tous ces tarifs pour l'année 2012.

Monsieur BERNARD rappelle, ensuite, les propositions de la commission « Finances » concernant le montant des subventions aux associations. La plupart des subventions seraient reconduites au même montant qu'en 2011. Les seuls changements seraient les suivants : suppression de la subvention à l'A.C.C.A pour la jachère de 262,40 €, de la subvention exceptionnelle aux Rats de Cave de 500 €, de la subvention aux Restos du Cœur remplacée par des bons d'achats et mise en attente de la subvention de 100 € à « Basket haute Gironde ». 2 autres subventions sont proposées : 150 € pour les « Reflets de l'Estuaire » pour l'organisation d'un nouveau cours pour enfants et 150 € pour un voyage scolaire. Le total des subventions s'élève à ce jour à 3.545 € mais une somme d'environ 4.500 € serait proposée pour répondre à d'éventuelles autres demandes de subventions.

3 demandes de subventions parvenues depuis quelques jours sont rejetées : Association des Sclérosés en Plaques, Association des Sauvaginiers du Blayais et l'A.P.2.B.

Le Conseil décide donc, à l'unanimité, de retenir les subventions suivantes :

<i><b>Associations</b></i>	<i><b>Montant</b></i>	<i><b>Associations</b></i>	<i><b>Montant</b></i>
A.C.C.A.	<b>275,00 €</b>	Rats de Cave	<b>300,00 €</b>
ADAPEI	<b>100,00 €</b>	Les Reflets de l'Estuaire	<b>150,00 €</b>
Jeunes Sapeurs Pompiers	<b>50,00 €</b>	Marathon Côtes Blaye	<b>300,00 €</b>
Anciens Combattants	<b>170,00 €</b>	Secours Catholique	<b>400,00 €</b>
Paralysés de France	<b>100,00 €</b>	Secours Populaire	<b>400,00 €</b>
M.F.R.	<b>50,00 €</b>	Souvenir Français	<b>50,00 €</b>
Gymnastique Volontaire	<b>200,00 €</b>	Stade Blayais Rugby	<b>100,00 €</b>
Les Intrépides en Culottes Courtes	<b>200,00 €</b>	V.C.A.P.	<b>200,00 €</b>
Blaye Nautique	<b>350,00 €</b>	Voyages	<b>150,00 €</b>
<b>TOTAL : 3.545,00 €</b>			

Il est à noter que les membres du Conseil, membres d'associations, n'ont pas pris part au vote concernant les subventions auxdites associations

## 7) Questions diverses

**Restos du Coeur :** l'Association a fait parvenir un courrier de remerciements suite à la décision d'allouer une aide sous forme de bons d'achat pour un montant de 500 €.

**Personnel Communal :** Madame le Maire fait part au Conseil des remerciements des agents communaux suite aux chèques « CADHOC ». Le vin d'honneur pour le départ à la retraite de Monsieur Daniel RENOU aura lieu le vendredi 13 janvier 2012 à 19 heures.

**Repas des Aînés :** Monsieur GODINAUD a été retenu en qualité de traiteur. Madame le Maire donne lecture du menu proposé par ce dernier. Le Conseil marque son accord sur ce menu. Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Gilbert RAYMOND concernant ce repas et s'étonne de son contenu, celui-ci comportant de nombreuses erreurs.

**Camping-car :** Madame le Maire s'étonne d'avoir lu que, dans le cadre d'un projet d'aménagement d'accueil cantonal pour les camping-cars, deux places étaient prévues au parking du "Four à Chaux". Monsieur BRILLAUD répond qu'aucune décision n'a été prise à ce jour et que la commune restera libre de choisir ses emplacements si ce projet venait à être concrétisé.

**Dossier CHEVRON/PEREIRA :** Monsieur CHEVRON a saisi la commune en lui faisant part de sa volonté de poursuivre ses démarches concernant la piscine construite par les époux PEREIRA. La commune pouvant être concernée financièrement, le dossier sera soumis pour avis à Monsieur le Sous-Préfet. Il est également souhaité que Monsieur CHEVRON formalise ses demandes de manière précise.

**Projet "Téléphonie" :** Monsieur BERNARD signale au Conseil que l'entreprise NTI CONSEIL a établi un devis d'un montant de 750 € HT pour un audit sur l'installation téléphonique de la commune (téléphone et internet). La question n'est pas jugée urgente et sera revue l'année prochaine.

**Travaux :** Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche des derniers travaux réalisés dans la commune par les Services Techniques. Monsieur RIVIERE rappelle l'existence d'un gros trou dans le revêtement de la Rue de la Mandraude.

**Syndicats :** Monsieur BRILLAUD fournit quelques éléments concernant les syndicats du Collège et des Lycées. Ces derniers sont maintenus dans le cadre du nouveau schéma intercommunal. Il remet à chaque élu une synthèse du nouveau dispositif des parts familiales des organisateurs secondaires dans le cadre des transports scolaires.

**Villa Matilde :** un groupe de travail a été constitué et les réflexions sur l'aménagement de ce bâtiment se poursuivent dans une optique de « gîte jacquaire ».

**Piste Cyclable :** Le projet suit son cours car la C.C.B. semble y tenir.

**Lagunage :** Monsieur RIVIERE signale la présence importante de ragondins dans l'enceinte du lagunage. Des dégâts sont à redouter. Un contact sera pris avec l'AGERAD pour une éventuelle pose de pièges.

**Fossés :** Monsieur GABORIT demande un curage de fossé et un nettoyage des buses à Lers.

**Nuisibles :** Madame HERAUD signale la présence inquiétante de rats au carrefour du Roumas.

**Association :** Madame HERAUD signale l'existence d'une association appelée « une boîte/un toit » spécialisée dans le ramassage de boîtes, de métaux, de vieux appareils ménagers, etc. pour financer l'achat de médicaments non remboursés. L'association, stationnée à SAINT-LOUBES, cherche un point de récolte dans le Blayais.

**Boulangerie :** A la demande des nouveaux boulangers de la commune, les coordonnées des Restos du Cœur leur seront communiquées pour le don éventuel de pains non vendus.

**Cantine Scolaire :** Madame HERAUD signale que l'agent de cuisine a obtenu une note de 16,9 sur 20 par le groupe SRA-ENSAMBLE pour l'ensemble de son travail.

**Assainissement :** Monsieur HILARION informe le Conseil que des contacts seront prochainement avec les Plassacais concernés afin d'étudier les cas de réhabilitation urgente des installations d'assainissement individuel.

**Travaux au Pont de Lers :** Monsieur MIGLIORINI signale au Conseil que les travaux vont enfin pouvoir débuter d'ici la fin du mois de Janvier.

**Téléthon 2012 :** La recette finale s'élève à la somme de 2.208,20 € contre 2.303,50 € en 2010.

**Parcours de Découvertes Artistiques :** Monsieur BOUSSARD signale au Conseil que ces activités débuteront le 16 janvier 2012 mais qu'elles ne seront maintenues que si elles attirent un minimum d'enfants compte tenu de leur coût (devis établi à la somme de 670,72 € par l'association des Reflets de l'Estuaire pour 12 séances de 2 heures).

La séance est levée à 23 heures 15.